



AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné, par le soussigné, à tous les citoyens de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, que le Règlement numéro 167-24 intitulé « **Règlement modifiant le schéma d'aménagement** » est entré en vigueur le 17 juin 2022 en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il peut en être pris connaissance aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situés au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, ainsi que sur notre site Web.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 27^e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-deux (2022).



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et greffier-trésorier